

charge des frais relatifs à la bifurcation. Nous avons donc dû calculer, d'une part, les frais de double saturation qui nous incomberaient dans le cas du tronçon commun, et d'autre part, l'intérêt des capitaux employés à construire une voie parallèle et le coût d'entretien de cette voie. Il résulte de nos calculs qu'il nous suffirait d'une somme fixe de 19,000 francs par an pour faire face à cette dépense, tandis que nous devrions payer au Nord, à titres divers, pour l'usage du tronçon commun, une somme annuelle d'environ 28,000 francs, si notre recette kilométrique est de 15,000 francs, et cette somme de 28,000 francs irait en augmentant à mesure que notre trafic kilométrique augmenterait lui-même.

Nous devons donc insister près de l'administration pour l'adoption de notre projet, comportant une entrée directe en gare de Somain. C'est ce que nous faisons avec confiance; car l'administration supérieure, en examinant la question, aura à décider d'abord si elle peut forcer une compagnie dont le tracé est défini par la loi, à mêler, malgré elle, ses intérêts à ceux d'une compagnie rivale, et en second lieu, si, en présence des chiffres que nous venons de donner, la garantie d'intérêt ne se trouverait pas engagée d'une manière plus grave et plus désavantageuse pour l'Etat et les départements.

Nous attendons la solution, avec la certitude toutefois de ne pas voir retarder de beaucoup l'ouverture de cette section.

Pour la partie de la ligne comprise entre Orchies et Cysoing, nous sommes loin d'être aussi avancés et les approbations nous manquent encore.

Ainsi que nous vous le disions, l'an dernier, nous avons étudié et présenté des améliorations considérables à notre projet primitif entre Orchies et Tourcoing. Par des raccourcissements notables, nous arriverons à transporter les marchandises en provenance de Somain, avec une diminution de parcours de 11 kilomètres sur Lille et de 17 kilomètres sur Roubaix et Tourcoing comparativement avec les parcours actuels par les lignes du Nord.

Ces variantes ont été approuvées, sauf pour la partie comprise entre Cysoing et Lannoy, qui se trouve actuellement soumise à l'examen de la commission mixte des travaux publics; nous espérons une solution favorable.

Il faut cependant reconnaître que ces améliorations dans notre tracé n'ont pu être obtenues qu'au prix de certains retards qui ne nous permettent évidemment pas de commencer la deuxième section de la ligne de Somain à Tourcoing avant les derniers mois de l'année; il ne faut donc pas compter la livrer à l'exploitation avant le commencement de 1876.

M. le procureur général près la cour de Douai vient d'adresser à l'un de nos confrères le communiqué suivant:

Le Progrès du Nord, dans son numéro du 16 juin, en annonçant que M. de Carnières est nommé président de chambre à la cour de cassation, attribue cette nomination à des influences bonapartistes qui seraient représentées au ministère de la justice par le directeur du personnel, proche parent de M. Rouher.

Le Progrès du Nord a été mal renseigné. Le chef de la division du personnel au ministère de la justice n'est pas un parent de M. Rouher.

Le même communiqué a été envoyé aussi à l'Avenir d'Arras.

Le mouvement des voyageurs dans les gares de Lille, pendant la journée de dimanche, s'est élevé à plus de 60,000.

Le directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre nous communique la note suivante:

En exécution d'un règlement d'administration publique du 19 février dernier, il a été créé un nouveau modèle pour les timbres mobiles destinés aux effets négociables ou de commerce, ainsi qu'aux warrants. L'usage des anciens types sera prohibé à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, mais les détenteurs des timbres mobiles aux anciens modèles pourront, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre prochain, les échanger contre des timbres mobiles du nouveau modèle, dans tous les bureaux de l'enregistrement chargés de la vente du timbre.

Le délit qui avait été accordé pour le contre-tirage des vignettes et effets de commerce revêtus du timbre proportionnel à l'ancien tarif, est expiré depuis le 22 mai dernier. Informée que cette disposition a été perdue de vue par un grand nombre de commerçants, l'administration vient de décider que le contre-tirage pourra être effectué jusqu'au 31 octobre prochain.

Nous avons dit dans un précédent numéro qu'une perquisition judiciaire faite chez M. H... rue du Moulin, avait amené la découverte d'un sabre-batonnette et d'une certaine quantité de cartouches de chassepot. Nous apprenons aujourd'hui que des poursuites sont dirigées contre M. H... Nous ne saurions trop engager nos concitoyens qui seraient détenteurs d'armes ou de munitions de guerre à les remettre entre les mains de l'autorité, pour éviter des pareils désagréments.

moins d'irrégularités d'écritures à la charge d'un employé d'une importante fabrique de Lille.

Le dimanche 28 juin 1874, train de plaisir au départ de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières, Bailleul, Hazebrouck à CALAIS.

Prix : 2<sup>e</sup> classe, 5 fr. 50 (aller et retour compris); 3<sup>e</sup> classe, 4 fr. 50 (aller et retour compris).

ALLER.  
Départ de Tourcoing, 6 h. 53; Roubaix, 7 h. 02; Lille, 7 h. 35; Armentières, 8 h. 07; Bailleul, 8 h. 24; Hazebrouck, 8 h. 50.  
Arrivée à Calais : 10 h. 25.

RETOUR.  
Départ de Calais : 8 h. soir.  
Des billets aller retour aux prix de 4 fr. 05 en 2<sup>e</sup> classe, et de 3 fr. 05 en 3<sup>e</sup> classe seront délivrés pour le même voyage, à la gare de Saint-Omer, jus qu'au samedi 27 juin, à 5 h. du soir. — Le départ de Saint-Omer est fixé à 9 h. 23 matin; le retour de Saint-Omer à 9 h. 02 soir.

A l'occasion de la fête communale de Saint-Pierre-lès-Calais, le train de plaisir fera arrêt, le matin, à la gare de Saint-Pierre, pour y déposer les voyageurs qui voudront y descendre. — Le train spécial les reprendra au retour à 8 h. 07 minutes du soir.

Tribunal correctionnel. — Voici les affaires jugées dans la première partie de l'audience correctionnelle de ce jour:

Dans la soirée du 11 mai, les époux Vandenberg, cabaretiers, à Roubaix, avaient reçu une somme de 400 fr. qu'ils déposèrent dans un meuble. Le lendemain matin, en se levant, ils constatèrent que la porte de leur maison était ouverte. Ils coururent vers leur magot qui était diminué de 150 fr. En même temps, ils constatèrent l'absence d'un de leurs pensionnaires, L. Bonnier. Le vol avait été commis dans la soirée. Les soupçons des époux Vandenberg se portèrent sur Bonnier. Ce n'était pas à tort.

En effet, le lendemain ils apprirent que Bonnier s'était rendu dans le cabaret du Bras-d'Or, à Mont-à-Leux, où il avait fait de nombreuses dépenses. Il avait régalé tout le monde : omelettes, côtelettes, le tout arrosé de sept bouteilles de vin. Il avait de plus acheté un jambon de 17 fr. qu'il a mis à la disposition de ses convives.

Le café et pousse-café suivirent. En tout il avait dépensé 124 francs. Il avait confiné de plus à la cabaretière du Gamin de Paris une somme de 70 francs.

Bonnier se défend avec énergie, mais les dépositions des témoins sont si précises, si accablantes, qu'il finit par ne plus savoir que répondre. Bonnier a déjà à son dossier plusieurs condamnations pour vol, ce qui n'embellit pas son affaire. — Dix-huit mois de prison.

FÉDÉRATION DES AMIS RÉUNIS  
Concours de Châteaudun,  
(Vest Nord).

1<sup>er</sup>, 11 h. 54, Morel, Union.  
2<sup>e</sup>, 11 h. 55, Lauwers, Abattoir.  
3<sup>e</sup>, 11 h. 56, Ducatteau, Union.  
4<sup>e</sup>, 12 h. 04, Lauwers, Abattoir.  
5<sup>e</sup>, 12 h. 09, Tournaisien, Petite vitesse.  
6<sup>e</sup>, 12 h. 11, Lauwers, Abattoir.  
7<sup>e</sup>, 12 h. 14 1/2, Guillemain, Ma Campagne.  
8<sup>e</sup>, 12 h. 17, Ducatteau, Union.  
9<sup>e</sup>, 12 h. 18 1/2, Guillemain, Ma Campagne.  
10<sup>e</sup>, 12 h. 19, Lauwers, Abattoir.  
11<sup>e</sup>, 12 h. 21,  
12<sup>e</sup>, 12 h. 22, Tournaisien, Petite vitesse.  
13<sup>e</sup>, 12 h. 22, François, Union.  
14<sup>e</sup>, 12 h. 23, Lauwers, Abattoir.  
15<sup>e</sup>, 12 h. 27, Niffle, Epervier.  
16<sup>e</sup>, 12 h. 27,  
17<sup>e</sup>, 12 h. 28,  
18<sup>e</sup>, 12 h. 29,  
19<sup>e</sup>, 12 h. 30, Lauwers, Abattoir.  
20<sup>e</sup>, 12 h. 36, Ducatteau, Union.

Etat-civil de Roubaix. — PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Charles Mespreuve, 22 ans, tisserand, et Clémence Vanaverbecke, 25 ans, tisserande. — Julien Demailly, 26 ans, journalier, et Elisa Yernault, journalière. — Charles Poulin, 19 ans, journalier, et Henriette Delemotte, 20 ans, journalière. — Louis Vion, 29 ans, graisseur de machine, et Victorine Wasson, 18 ans, journalière. — Arthur Henrion, 24 ans, employé des contributions indirectes, et Marie Derycke, 26 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Bowweys, 25 ans, négociant, et Marie Druelle, 23 ans, sans profession. — Gustave Labbens, 27 ans, apôtreur, et Flore Deledique, 20 ans, repasseuse. — Jean Loir, 35 ans, tisserand, et Marie Colfenbach, 48 ans, journalière. — Auguste Deitour, 39 ans, tisserand, et Marie Coopelen, 20 ans, servante. — Charles Legers, 24 ans, tourneur en cuivre, et Barbe Engels, 26 ans, couturière. — Joseph Stevens, 25 ans, tailleur, et Zulmée Ghesquière, 24 ans, tailleur. — Charles Stichelbaut, 34 ans, mouleur, et Maria Hovelacque, 34 ans, femme de chambre. — Liévin De Moorloose, 25 ans, tourneur en fer, et Maria Germain, 22 ans, bobineuse. — Jules Delbarre, 31 ans, tisserand, et Angélique Lallemand, 46 ans, ménagère. — Antoine Boileau, 25 ans, tailleur de pierres, et Flore Delerue, 27 ans, sans profession.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 juin. — Hélène Dedack, rue St-Jean. — Anna Dapsens, rue de l'Alouette. — Joséphine Verhoptadt, rue de la Guinguette. — Céline Mahieu, au Fontenoy. — Aurore Planchon, rue Lannoy. — Auguste Vandewynckele, au Gul de Four. — Marie Brackaveit, Grande-Rue. — Léonie Van Goethem, au Fontenoy. — Félix Aelbrecht, à l'Époule. — Victor Vanslambrouck, rue Bernard. — Marie Vanhoorde, rue de l'Ermitage. — Hector Honnis, rue du Moulin.

Du 22. — Marie Prouvost, rue des Longues-Haies. — Marie Dubonnet, rue Ste-Elisabeth. — Henri Willekens, rue Bernard.

Marie Deguick, rue des Longues-Haies. — Arthur Tetaert, rue du Nouveau-Monde. — Jeanne Tillet, rue de l'Époule. — Zélie Desreux, rue de l'Époule. — Victorine Noelain, sentier du Cul-de-Four. — Joséphine Lecat, rue de l'Époule. — César Desplanques, à l'Époule. — Pierre Depraetere, rue de la Barbe-d'Or. — Jeanne Darthus, rue du Luxembourg. — Adelaïde Demoor, rue du Chemin-de-Fer.

Du 23. — Marie Watine, Grande-Rue. — Gabriel Montignis, rue de l'Ermitage. — Marie Anthéunis, rue des Longues-Haies. — Hélène Verplancke, rue du Pile. — Edouard Caulier, rue de Mouveaux. — Elisa Praet, rue du Parc. — Ferdinand De Knop, au Pile. — Joséphine Claebots, rue des Filatures. — Blanche Cattoire, rue des Fossés. — Georges Coussart, rue de la Promenade. — Madeleine Masurel, rue de Tourcoing. — Silvére Farvaque, rue de Lannoy.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 juin. — Joseph Fromont, 4 mois, à l'Époule. — Ivo Bruneel, 42 ans, chauffeur, rue Darbo. — Jeanne Huyssuette, 43 ans, soigneuse, à l'Hôpital. — Apolline Stalens, 60 ans, ménagère, rue des Chasseurs.

Du 22. — Liévine Vandewalle, 41 ans, ménagère, au Fontenoy. — Mathilde Plateau, 1 an, rue Pélat. — Bert, présentée sans vie, rue Jacquart. — Antoine Vandembulke, 8 ans, pont du Beau Chêne. — Henri Deconinck, 2 ans, rue de Lannoy. — Angèle Debonne, 4 mois, rue Bernard. — Camille Vermeeren, 40 ans, employé de commerce, rue Philippe le Bon. — Marie Derycke, 1 an, rue Bernard. — Andrie, présentée sans vie, rue Vancauson. — Jean-Baptiste Hochar, 48 ans, tisserand, à l'Hôpital. — Charles Watremetz, 32 ans, rattacheur, à l'Hôpital. — Joseph Morel, 8 mois, rue de France.

Du 23. — Jules Bayard, 1 an, rue de France. — Marie Defrance, 76 ans, journalière, aux Trois-Ponts. — Marie Dupriez, 1 mois, boulevard de Strasbourg. — Ferdinand Debaedts, 1 an, rue Ste-Elisabeth. — Oscar Desprez, 1 mois, rue du Fort. — Marguerite Lecat, 1 an, rue du Parc. — Zoé Dufort, 4 mois, rue de la Paix.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille MATHON-CLARISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de LOUIS MATHON, époux de dame AURÉLIA CLARISSE, décédé à Roubaix, le 23 juin 1874, à l'âge de 66 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le vendredi 26 juin, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, route de Tourcoing, 33.

Distribution des prix des concours de poésie et de musique. — Communications relatives à l'Université catholique du nord de la France.

La séance qui a eu lieu hier dans la grande salle de l'Hôtel Notre-Dame a été très brillante et très intéressante.

Mgr l'évêque de Lydda la présidait. Il était entouré de Mgr l'évêque d'Annamour, Mgr Capel, Mgr Namèche, recteur de l'Université de Louvain, M. le maire de Lille et M. le comte de Caulaincourt. L'assistance était très nombreuse; nous y avons remarqué le R. P. Pilon et le R. P. Boulanger, Mme la baronne Le Guay, etc.

Le premier objet de la réunion était la lecture des rapports relatifs à l'exposition d'art religieux et aux concours de poésie et de musique.

M. le chanoine Van Drival a rendu compte du succès obtenu par l'exposition qui était organisée sous sa direction. Ce succès a été complet. Il est attesté, d'une part, par le nombre d'objets envoyés qui a été deux fois plus considérable que ce qu'on attendait, d'autre part, par l'empressement des visiteurs. Dans un examen général et rapide, le rapporteur a constaté la valeur d'une grande partie des objets exposés et adressés de justes remerciements aux exposants. Son sujet lui a fourni un texte excellent pour des paroles élevées, qui ont fait noblement ressortir les grandeurs et les mérites de l'art chrétien.

M. Champeaux a présenté le rapport relatif au concours de poésie et de musique, ou plutôt, car la sécheresse du mot ne convient pas à son œuvre, il a lu un discours de critique littéraire et musicale d'une grande valeur et d'un grand charme. Qu'il nous permette de le féliciter chaleureusement. Ses appréciations avaient la juste sévérité d'un critique qui respecte ceux qui l'entendent, ceux qu'il juge et lui-même.

Rien en elles de cette imperturbable admiration qui revêt si naturellement ces formes fades qu'une juste moquerie appelle le style béneuseur. Le goût juste et sûr dont il a fait preuve, la délicatesse de forme qu'il a donnée à ses critiques ont fait de celles-ci d'utiles et aimables leçons, qui ont certainement été accueillies avec empressement et avec fruit par les auteurs. Ceux-ci ont dû y puiser aussi plus de fierté d'un succès constaté par un si bon juge. La forme du rapport ne cédait en rien au fond. Il a évité, avec un grand art littéraire, la monotonie qui menace ces sortes d'écrits, et son style est d'une grande richesse et d'une finesse exquise. Un mot résume ses qualités, mot où le délicat rapporteur trouvera, avec un juste hommage rendu à son œuvre, la seule critique qui en soit permise. Après la lecture du rapport, lequel n'a été que : « Vraiment, c'est à M. de Champeaux qu'on devrait décerner le premier prix de poésie. »

Le rapport a constaté l'empressement qu'ont mis les auteurs à répondre à l'invitation qui leur avait été adressée. Plus de 300 pièces de vers et 42 cantates ont été soumises aux commissions.

des troisièmes prix ou des mentions honorables :

POÉSIE LYRIQUE.  
M. J.-B. Deltombe, membre de la Société des sciences et arts de Lille, 3e prix. Epigraphe: *Virgini Cypriatis insulae*.  
M. Emile Vaton, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée royal de Mons, mention honorable. Epigraphe: *Quod Deus imperio, tu, proco, Virgo, potes*.  
M. Henri Jouin, directeur de la revue des associations ouvrières catholiques, à Paris, mention honorable. Epigraphe: *Un extrait de la notice sur N.-D. de la Trinité*.

POÈMES.  
M. G. Mailhard de la Couture, 3e prix. Epigraphe: *Lapides ipsi clamabunt*.  
M. Sylvain Alquié, professeur à Toulouse, mention honorable. Epigraphe: *Auxilium Christianorum*.  
SONNETS. — 3e prix :  
Le R. Père Dal-forterie à Abbeville, Epigraphe: *Tuis sum ego*.  
M. Jules Doinel, archiviste de Niort. Epigraphe: *Vene de Libana, veni, Corona-bérrie*.  
Mme Léger, de Lagarde Montlieu. Epigraphe: *Monstra te esse matrem*.

Mentions honorables  
M. le vicomte O'Mahony, chef du cabinet du Préfet de l'Asne. Epigraphe: *Deposuit potentas de sede et exaltavit humiles*.  
M. l'abbé Brodud, symphonien. Epigraphe: *Mens agitat molen*.  
M. Edouard Laussan, volontaire au 33e d'infanterie à Arras. Epigraphe: *Mater amabilis, mater admirabilis*.  
M. Sauvat, de Bordeaux. Epigraphe: *Cui servire, regnare est*.  
M. Lac de Boreghon, de Verdelaes (Si-ronde). Epigraphe: *Sancita et immaculata virginitas*.

Nous avons donné hier le résultat du concours de musique.

La seconde partie du programme de la séance avait pour objet l'Université catholique du Nord de la France. On avait voulu profiter de la présence de deux éminents prélats qui sont, l'un en Belgique, l'autre en Angleterre, les pionniers de la haute éducation catholique, pour échanger avec eux des idées ou les fruits de l'expérience sur ce grave sujet.

M. l'abbé Dehaisnes a lu, au sujet du projet d'établissement de notre université, un rapport dont nos lecteurs connaissent déjà tous les éléments.

Mgr Namèche, le vénérable recteur de Louvain, a parlé des résultats acquis dans la célèbre et excellente Université qu'il a l'honneur de diriger, et il a chaudement encouragé notre pays à suivre l'exemple de la Belgique catholique. Il y a soixante ans, l'Université de Louvain commençait avec soixante élèves; elle en compte aujourd'hui plus de onze cents, et les succès qu'elle a remportés la plaquent, aussi bien que le nombre de ses élèves, à la tête des universités belges. Surtout, les fruits qu'elle a portés dans la formation de la jeunesse catholique lui méritent toute la reconnaissance de la patrie et de l'Église.

Après lui, Mgr Capel a pris la parole. D'une façon charmante, le savant, l'éloquent et vaillant prélat anglais s'est excusé d'avoir à s'exprimer dans une langue qui n'est pas la sienne: « Je me recommande à votre charité, a-t-il dit, et je crois que, pour moi, l'amour de répandre la vérité doit l'emporter ici sur les préoccupations de la vanité. » Ces précautions oratoires n'étaient pas nécessaires, comme l'a bientôt prouvé la vive sympathie que le noble extérieur du prélat, ses façons enjouées, son langage à la fois spirituel et profond, et surtout son air de simple et vaillant dévouement ont éveillé dans l'auditoire.

Mgr Capel a rapidement exposé l'histoire des merveilles qui ont été accomplies en Angleterre pour l'éducation catholique, par un clergé sans ressources. Deux cent mille enfants sont instruits actuellement dans les écoles primaires catholiques de l'Angleterre; et ils le sont avec tant de succès que les inspecteurs de l'instruction publique ont dû rendre à un des ordres religieux qui dirigent ces écoles cet hommage que son enseignement est le meilleur qui soit donné en Angleterre. Une dizaine de collèges ont été fondés pour répondre aux besoins de l'enseignement secondaire. Il ne manque à l'Angleterre catholique qu'une université. Mais elle lui fait grandement défaut, surtout depuis que le St-Siège s'est vu forcé d'interdire à la jeunesse catholique l'accès des universités protestantes, d'Oxford, de Cambridge et de Londres.

Les catholiques Anglais se sont mis vaillamment à la besogne. Les évêques ont formé une sorte de syndicat, secondé par un comité, qui est composé de catholiques de toutes les parties de l'Angleterre, et formé pour un tiers de prêtres réguliers et séculiers et pour deux tiers de laïques. Les bases de l'œuvre sont posées, malgré la faiblesse des ressources. Une réunion, qui doit se tenir aujourd'hui même, doit achever de régler tout ce qui touche la réglementation des études, des finances, de la discipline; vingt-quatre professeurs sont assurés; un local est acquis et presque entièrement approprié; et bref, on compte pouvoir ouvrir l'Université au mois d'octobre prochain. La particularité la plus caractéristique de l'organisation qui sera donnée à celle-ci, c'est le choix du système d'externat. Mgr Capel pense, et non sans une haute raison, que l'influence de la vie de famille est indispensable à une bonne éducation. Il constate avec joie que les deux premiers élèves inscrits sont des protestants; ce qui est, certes, un signe des plus caractéristiques: « J'aurais commencé avec un seul élève s'écrie le vaillant prélat.

Heureux catholiques Anglais! ils sont pauvres, mais ils ont la liberté. La bénédiction donnée par Mgr Monier a terminé la séance. (Vive France)

On a opéré hier, à Paris, la statue d'environ quinze cents volumes d'une œuvre anonyme intitulée: *Les mystères du gouvernement de Versailles*.

La Décentralisation assure qu'il a été saisi, à Lyon, une caisse renfermant 500 revolvers avec leur munitions. Plusieurs arrestations auraient eu lieu à la suite de cette découverte.

Le Journal de Paris dit que l'on annonce le suicide d'un magistrat qui se serait tué à Saint-Germain, et de l'aide de ramp d'un général qui aurait mis fin à ses jours en sortant d'un cercle.

L'Univers annonce que l'état de l'évêque du Mans, tout en laissant toujours de grandes craintes, est un peu amélioré.

Le premier pain de la récolte nouvelle a été mis en vente hier à la boulangerie Hédé, rue Montmartre.

Le blé a été récolté le 11 juin, à Orléans.

On vient d'arrêter l'habile émissaire qui avait mis en circulation un grand nombre d'obligations de la ville de Bruxelles, portant de fausses estampilles de libération.

On mande de Calais, 24 juin :  
Le duc et la duchesse d'Edimbourg sont à Calais et doivent partir le 27 pour le Pas-de-Calais afin de recevoir à leur débarquement, à Lens, le prince de Bavière et le prince de Belgique, on croit qu'à leur retour elles passeront à Paris.

Nous citons quelquefois le Bulletin de la réunion des officiers, car c'est un recueil où les choses instructives abondent. Son dernier numéro nous apprend que l'armée allemande possède cinq écoles de sous-officiers: Postdam, Jülich, Deberich, Weissenfeld et Ettingen.

On sait aussi que tous les élèves qui entrent volontairement dans ses écoles deviennent, au bout de trois ans, des sous-officiers. Le nombre évidemment insuffisant de ces écoles préparatoires ne saurait tarder à être augmenté, d'autant plus que c'est à l'aide d'établissements de ce genre qu'on espère remédier à la pénurie de plus en plus grande de sous-officiers, aux difficultés qu'on rencontre à trouver des individus assez capables et en nombre suffisant pour remplir ces modestes, et importantes fonctions.

Le ministère vient en effet de proposer l'établissement d'une nouvelle école de sous-officiers à Marienwerder, et la municipalité de cette ville vient de mettre à la disposition du gouvernement un terrain sur lequel on va élever des bâtiments pouvant recevoir 500 élèves et loger les professeurs et le personnel de l'école, ainsi que des terrains sur lesquels on se propose d'établir un champ de manœuvres, un champ de tir, etc. La partie orientale de la Prusse, qui ne possédait jusqu'à ce jour aucun établissement de casernes, va donc avoir sous peu son école de sous-officiers.

Un déplorable événement a eu lieu avant-hier soir à sept heures, dit l'Union. Au moment où le train du chemin de fer de l'Ouest allait arriver à Asnières, un jeune homme, tête nue, en bras de chemise, a enjambé la clôture et s'est jeté à plat ventre sur la voie.

Il a été broyé. Les voyageurs ont senti une secousse, et le train, après son passage, n'a laissé que des débris humains éparpillés.

On a retrouvé sur la voie le chapeau de l'infortuné jeune homme et son paletot, dont la poche contenait quelques lettres. Il appartenait, paraît-il, à une bonne famille, et il n'était que depuis peu de temps à Paris.

L'ASSASSINAT À LA MODE. Parlan, est celui qui consiste à tuer sa femme. Hier soir, tous les habitants de la rue Chaillet étaient attirés au rez-de-chaussée par des cris épouvantables, poussés par un homme et sa femme, qui criaient: La femme appelait à secours. L'homme criait: Je la tuerai! Rappelons que, depuis moins de deux mois, huit mariages à Paris seulement, ont tenté de tuer leurs femmes.

On a arraché le couteau des mains du mari, on a séparé les deux époux, et la femme est allée faire sa déclaration chez M. le commissaire de police. L'excellente dame n'a demandé ni l'échafaud ni le bagne pour son mari. Mettez-le à Bicêtre, allez, monsieur, et nous serons quittes. En effet, M. le commissaire a fait examiner l'agresseur, nommé Victorien Rayinet par le médecin de service, qui a reconnu que celui-ci est atteint d'aliénation mentale. C'est d'ailleurs un ex-pensionnaire de Bicêtre. On l'a fait sortir au printemps. Lesoleil de l'été y renvoie.